

Le MAGE-UQAC contre la nouvelle réforme du PEQ

Saguenay, 19 juin 2020 — Le MAGE-UQAC souhaite partager son désaccord face à toutes modifications du Programme de l'Expérience Québécoise (PEQ) et demande aux organismes et aux entreprises de la région de se joindre aux mouvements de mobilisation contre la nouvelle réforme du PEQ. Le partage d'une image créée par notre équipe est fortement encouragé sur les réseaux sociaux pour soutenir la mobilisation.

Le 28 mai dernier, suite à de nombreuses consultations qui n'ont finalement pas été écoutées, des changements ont été annoncés par le ministre de l'Immigration Simon Jolin-Barrette concernant le Programme de l'Expérience Québécoise (PEQ). La nouvelle réforme apporte des modifications importantes au PEQ en plus d'exclure complètement l'aspect étudiant du programme. Le comité exécutif du MAGE-UQAC dénote les modifications touchant le plus la communauté étudiante :

« D'abord, la réforme du nouveau PEQ retire complètement le volet étudiant du programme, alors que plusieurs étudiant.e.s ont décidé de faire des études supérieures dans notre province et qui n'ont pas la possibilité durant leur scolarité d'accumuler des heures de travail dans les domaines d'emploi visés par la nouvelle réforme. Le gouvernement ne reconnaîtra plus l'expérience scolaire, ce qui inclut aussi des stages, des travaux pratiques et le développement de compétences transversales utiles sur le marché de l'emploi comme une expérience de travail légitime, ce qui est déplorable.

De plus, il y a des incohérences dans le nouveau programme : les 12 mois obligatoires de travail à temps plein à faire peuvent être limités par les permis de travail-études fédéraux qui ont, eux aussi, leurs dates limites et leurs obligations qui ne concordent tout simplement pas avec la nouvelle réforme du PEQ. Aussi, le gouvernement avait promis la clause des droits acquis, mais cette clause n'a pas été conservée, ce qui amène nos étudiant.e.s internationaux.les déjà présents sur le territoire du Québec à ne pas pouvoir profiter du PEQ s'ils ne respectent pas les nouvelles conditions au moment de sa mise en fonction le 28 juin 2020. Alors que la crise sanitaire présente a certainement pu retarder plusieurs étudiant.e.s dans leur parcours, certains ne seront pas admissibles au programme malgré qu'ils et elles viennent de terminer des études parfois de plus de trois ans au Québec et souhaitaient rester dans la province qu'ils et elles ont adoptée. »

Lors de la sortie de première réforme du PEQ à l'automne 2019, les étudiant.e.s avait voté les positions suivantes :

CC0548.012 : Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne en défaveur de tout changement au Programme de l'Expérience Québécoise qui réduirait l'accessibilité à la CSQ pour les étudiants internationaux. Adoptée à l'unanimité.



CC0548.013 : Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique que l'opinion des associations étudiantes et des établissements d'enseignement soit prise en compte avant de pouvoir apporter des modifications au Programme de l'Expérience Québécoise. Adoptée à l'unanimité.

Le MAGE-UQAC se fait donc un devoir de représenter la volonté de ses membres. Le président par intérim, Jean-François Lemieux fait donc un appel à la mobilisation de tous les intervenants régionaux :

« Nous souhaitons donc, avec toute la communauté réunie, avoir une seule voix contre les changements au PEQ, car cela ne va pas seulement toucher les étudiant.e.s internationaux.les, mais bien toute la communauté ainsi que les employeurs potentiels de ces étudiant.e.s. L'an dernier, près de 15 000 étudiant.e.s et travailleur.euse.s temporaires ont bénéficié du PEQ. La nouvelle mouture du PEQ rend moins attrayant le Québec comparé aux autres provinces canadiennes car celle-ci perd ses avantages pour les étudiants sur le délai d'attente et la facilité d'obtenir la résidence permanente. Cela peut entraîner une perte importante du nombre d'étudiant.e.s internationaux.les, essentiel pour la survie de certains programmes et des budgets universitaires depuis la dérèglementation des frais de scolarités. Cela empêchera des personnes ayant obtenu des compétences et des diplômes au Québec de combler la pénurie de main-d'œuvre. »

Nous n'avons que jusqu'au 28 juin 2020 avant que les modifications entrent en vigueur de manière définitive. Il est donc urgent d'agir afin que la nouvelle réforme du PEQ, visant une population déjà démunie face à la crise sanitaire et qui n'est pas en mesure d'avoir une voix forte, puisse être modifiée pour ne pas limiter l'accès de notre province à des étudiant.e.s qualifié.e.s selon les normes québécoises. Nous aimerions donc que vous soyez avec nous pour faire entendre d'une manière forte nos revendications au gouvernement. Pour ce faire, vous pouvez faire le partage de notre image contre la nouvelle réforme du PEQ sur les réseaux sociaux, particulièrement sur les publications gouvernementales. Faites-vous entendre !

Lien vers l'image : https://mageuqac.com/app/uploads/2020/06/non-a-la-reforme-du-peq.jpg?fbclid=IwAR0_cE5H56xZXAKAiVZmGsXt_PQ63nPRJoI51T42W-mzUWb4-NGzwtF6EZ8.

Le MAGE-UQAC est l'association étudiante représentant l'ensemble des quelque 6 500 étudiants de l'institution. Il voit à défendre l'intérêt de ses membres notamment en promouvant, en développant et en protégeant, par tous les moyens mis à sa disposition, les intérêts pédagogiques, politiques, sociaux, économiques, culturels, intellectuels, professionnels et matériels de ses membres. www.mageuqac.com

- 30 -

Pour plus d'informations ou pour des demandes d'entrevue, veuillez contacter :

Jean-François Lemieux, président par intérim du MAGE-UQAC
president@mageuqac.com

(418) 545-5019
WWW.MAGEUQAC.COM

555 BOULEVARD DE L'UNIVERSITÉ, CHICOUTIMI, QUÉBEC, G7H 2B1